



MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2023

Le treize juin deux mille vingt-trois à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Patrice FOUCHÉ, maire.

Afférents au conseil municipal : 19

En exercice : 18

Nombre de membres présents : 14

Présents : MMES LEDOUX Nadine, GIRAUD Marie-Claude, BALOTHE Paulette, BRILLAUD Chantal, BILLON Nathalie, MISBERT Christelle, BOUGEOIS Chantal, PISSY Peggy, MM FOUCHÉ Patrice, ROUSSEAUX Patrick, DUPEU Laurent, POIGNAND Cyrille, DURAND Sébastien, GIRAUD Arnaud,

Excusés : Mme GONORD Audrey, DÉCOU Christophe, CHAIGNEAU Patrick,

Absent : M. RULLIER David,

Pouvoirs : M. DÉCOU Christophe ayant donné pouvoir à Mme BALOTHE Paulette, M. CHAIGNEAU Patrick ayant donné pouvoir à Mme BOUGEOIS Chantal.

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

MME LEDOUX Nadine est désignée secrétaire de séance.

2 – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 11 AVRIL ET 9 MAI 2023

- Procès-Verbal du 11 avril 2023 : approuvé à l'unanimité.

- Procès-Verbal du 9 mai 2023 : approuvé à l'unanimité.

3 – COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – CORRECTION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

33/2023

Le conseil Municipal,

Considérant, la délibération du 14 mars 2023, sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
Considérant la remarque de la trésorerie de Melle sur cette affectation des résultats,

- Constatant que le compte administratif de la commune présente les résultats d'exécution suivants :

	Résultats de clôture 2021	Virement à la section de fonctionnement 2022 (art1068)	Résultats de l'exercice 2022	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	173 278,09 €		-182 645,10 €	Dépenses - 34 590,00 Recettes + 176 883,00	142 293,00 €	-9 367,01 €

Fonctionnement	394 013,15 €	0,00 €	126 490,09 €			520 503,24 €
Total	567 291,24 €		-56 155,01 €			511 136,23 €

Décide à l'unanimité de corriger l'affectation du résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	520 503,24 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpte 001)	- 9 367,01 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (cpte 1068)	+ 9 367,01 €
Affectation de l'excédent reporté en section de fonctionnement (ligne 002)	511 136,23 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

4 – RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

34/2023

Suite aux élections municipales de mars 2020, il convient de désigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Cette commission a pour mission :

- de s'assurer de la régularité de la liste électorale, au plus tard le 21^{ème} jour avant chaque scrutin, en réformant les décisions du maire ou en procédant à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit
- d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires à tout recours contentieux formé par l'électeur intéressé contre une décision prise à son encontre.

La commission est composée de :

- 1 conseiller municipal,
- 1 délégué de l'administration,
- 1 délégué désigné par le président du tribunal de Grande Instance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, désigne comme membres de la commission : - conseiller municipal titulaire : GIRAUD Arnaud, suppléant : MISBERT Christelle

- délégué de l'administration titulaire : CHAIGNEAU Michel, suppléante : SUIRE Annick - délégué désigné par le président du tribunal de Grande Instance : THOMAS Annick

5 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 : NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL ET D'UN ÉLU RÉFÉRENT

35/2023

Monsieur le maire annonce aux élus que la commune de Fressines fera l'objet d'une enquête de recensement de la population en début d'année 2024.

Sur proposition de M. le maire, les membres du Conseil municipal désignent :

- Mme GIRARD Nathalie, secrétaire de mairie, coordonnateur communal chargé de suivre ce dossier.
- Mme BALOTHE Paulette, adjointe au maire, est élue référente pour le recensement de la population 2024.

6 – DEMANDE DE SUBVENTION OPERATION CAP JO 2024

36/2023

Monsieur le maire présente aux élus une demande de subvention exceptionnelle faite par l'Office des Sports et des Associations du Pays Mellois (OSAPAM) pour une manifestation « Opération Cap JO 2024 », organisée à Celles/Belle le 8 juin 2023, à l'intention des élèves des écoles primaires du Pays Mellois, scolarisés du CE1 au CM2, dans la perspective de la célébration des Jeux Olympiques à Paris en 2024.

La subvention par élève est laissée à l'appréciation des élus en multipliant le nombre d'élèves concernés par 3, 4 ou 5 €. Quarante-huit élèves de l'école de Fressines participent à cette manifestation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 3 € par élèves participant, représentant un total de 144 €.

7 – VOTE TARIFS CANTINE / GARDERIE 37/2023

La commission école propose les tarifs suivants pour la cantine et la garderie à compter du 1^{er} septembre 2023 :

Cantine scolaire :

- Enfants : **2,60 €** le repas
- Adultes et enseignants : **5,70 €**

Garderie scolaire :

- La vacation du matin : **1,65 €** - La vacation du soir :
de 16h00 à 18h00 : **1,65 €**
de 18h00 à 18h45 : **1,11 €** (en plus)
- Dépassement au-delà de 12h30 le mercredi ou après 18h45 les autres jours : **7,00 €** (en plus de la vacation, soit dans ce cas un total de **9,76 €** le soir).

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ensemble des tarifs applicables à la rentrée de septembre 2023.

8 – RENOUELEMENT CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE - AGENTS DE L'ECOLE 38/2023

Par délibération du 26 juin 2018 le Conseil municipal a accepté le recrutement de deux agents de l'école en contrat à durée déterminée d'un an, renouvelables cinq ans, en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 loi 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique ;

Compte tenu des besoins du service auprès de l'école de la commune, il est nécessaire de renouveler ces contrats.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de renouveler Madame GIRARD Marie-Françoise, en contrat à durée déterminée, en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 loi 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique ;
- contrat d'un an de 24h40 (24,66/35) hebdomadaires (temps annualisé), à compter du 7 juillet 2023 au 6 juillet 2024 ;
- Madame GIRARD Marie-Françoise sera renouvelée sur le grade d'adjoint technique territorial échelle C1, échelon 1.
- sa mission sera d'apporter une aide aux services périscolaires ainsi qu'une aide pour le ménage des locaux scolaires ;
- de renouveler Madame LÉVÊQUE Sylvie, en contrat à durée déterminée, en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 loi 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique ;
- contrat d'un an de 22h03 (22,06/35) hebdomadaires (temps annualisé), à compter du 7 juillet 2023 au 6 juillet 2024 ;
- Madame LÉVÊQUE Sylvie sera renouvelée sur le grade d'adjoint technique territorial échelle C1, échelon 1.
- sa mission sera d'apporter une aide aux services périscolaires ainsi qu'une aide pour le ménage des locaux scolaires ;

Les sommes nécessaires seront inscrites au budget communal.

9 – SUITE A DONNER AU QUESTIONNEMENT DES RIVERAINS SUR LE PROJET DU LOTISSEMENT A VAUMOREAU

M. le maire présente le plan du projet du lotissement afin que les conseillers puissent se rendre compte sur le plan. La commune a reçu un questionnement des riverains.

Le projet requière un aménagement d'ensemble impliquant tous les terrains situés dans la zone. Le projet est divisé en plusieurs tranches.

Tranche 1 : M. FICHET est propriétaire des terrains et porteur du projet.

Tranche 2 : Mme POMMIER est la propriétaire.

Tranche 3 : la famille RICARD est propriétaire, en indivision.

Tranche 4 : il y a deux propriétaires : FOUCHIER / LABORDE et la famille RICARD.

Le propriétaire de la tranche 1 est le seul sur le projet.

Les élus étudient les questions des riverains ainsi que les réponses apportées par M. FICHET.

10 – PRÉSENTATION POUR VALIDATION DU PROJET DE COURRIER A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Monsieur le maire rappelle sa démission de membre du bureau et de la présidence de la CLECT de Mellois en Poitou.

Il y a deux problèmes :

Problème de fiscalité non réglé,

Problème des poubelles.

Monsieur le maire, propose un courrier pour une demande de recours gracieux concernant le système de collecte des Ordures Ménagères. Iniquité de traitement face à l'impôt. Certaines communes ont un ramassage toutes les semaines. Mise en demeure de réponses pour ces deux points. Retour des élus et tour de table.

Une demande de rencontre avec la Préfète concernant l'iniquité fiscale. Deux dates ont été proposées. La date du 27 juin à 18h a été retenue avec Mme LEDOUX et Mme BRILLAUD. Toutes les personnes, adjoints et conseillers, présentes lors du conseil municipal ont accepté de signer le courrier.

Monsieur le maire fait passer le courrier pour signature à l'ensemble des conseillers municipaux pour l'envoi du courrier dès le lendemain.

11 – VALIDATION DE DIFFÉRENTS DEVIS (ACHAT D'UN COMBINÉ A TRAVAILLER LE BOIS)

Monsieur le maire présente le devis de M. DECOU concernant la machine à bois, d'un montant de 3 000 € TTC de la société Outilsbois. L'installation est comprise dans le montant.

Deux agents communaux seront habilités à utiliser la machine à bois.

Le Conseil Municipal valide le devis à l'unanimité.

12 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission information / communication

- La prochaine réunion de la commission sera programmée le 5 ou 6 juillet 2023,
- La réunion des présidents des associations est prévue le 23 juin 2023,
- Les membres de l'association Fressines.net se réunissent toujours dans l'ancien secrétariat,
- Suite à l'Assemblée Générale des Tamalous, Mme BROCHARD prend la succession de Mme FOURMY à la présidence de l'association.

Commission école

- A l'école, il y a un manque de personnel en raison d'un accident du travail, suite à une chute. Les élus sont sollicités pour du renfort en surveillance de cour pendant la pause méridienne le 16 juin.
- En mars, l'inspection académique a annoncé une fermeture de classe conditionnelle en septembre. Un comptage des élèves le jour de la rentrée, confirmera ou non cette fermeture. C'est une situation inconfortable, pour l'organisation des plannings de travail des agents.
- Le goûter fin d'année offert aux élèves par la commune à la garderie scolaire, est prévu le 6 juillet à 16h.

Argent de poche

Treize dossiers ont été reçus une relance a été faite concernant les documents manquants.

Conseil des jeunes

- Le vote du logo du conseil des jeunes aura lieu lors de la réunion du 28 juin.
- Le jardin doit être entretenu par les jeunes.
- Les projets prévus pour la rentrée sont : une soirée jeu et une action à l'école en collaboration avec la directrice.

Commission environnement et sécurité

- L'opération « Nettoyons La Nature » est programmée le 30 septembre 2023.
- Un atelier compostage sera organisé en collaboration avec la communauté de commune Mellois en Poitou le 14 octobre 2023.

Commission CCAS

- La prochaine réunion de la commission CCAS est prévue, le 21 juin 2023 à 19h.

13 – INFORMATIONS DU MAIRE

- Le parc du Cèdre est ouvert au public : un passage de tondeuse et une ouverture dans le mur d'enceinte allée des Platanes ont été réalisés par les services techniques communaux.
- Le docteur EL JAMMAL est arrivé dans la commune.
- Le portail du garage la salle des fêtes est opérationnel.
- L'enquête publique concernant la révision allégée du PLU et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), débutera le 19 juin et se terminera le 4 juillet 2023.

14 – QUESTIONS DIVERSES

- Les réunions du conseil municipal pour l'année 2024 restent programmés les 2^e mardi de chaque mois sauf le mois d'août.
- Un cambriolage a été signalé dernièrement au salon de coiffure.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30.

Conseil municipal du 13 juin 2023

NOM Prénom	Signature	Pouvoir Excusé(e) Absent(e)
FOUCHE Patrice		
LEDOUX Nadine		
ROUSSEAUX Patrick		
GIRAUD Marie-Claude		
DECOU Christophe		Excusé Pouvoir à Mme BALOTHE Paulette
BALOTHE Paulette		
PISSY Peggy		
BOUGEOIS Chantal		
BRILLAUD Chantal		
DUPEU Laurent		
BILLON Nathalie		
MISBERT Christelle		
POIGNAND Cyrille		
DURAND Sébastien		
RULLIER David		Absent
GIRAUD Arnaud		
GONORD Audrey		Excusée
CHAIGNEAU Patrick		Excusé Pouvoir à Mme BOUGEOIS Chantal